



CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Jeudi, 12 octobre 2023 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 02/2023

| | | |
|------------------------------------|------------|----------------|
| Présidence : M. Yves PELLET | | |
| Municipalité | | Excusés |
| M. Pierre-Alain KARLEN | Syndic | |
| Mme Corinne BALLIF GROGNOZ | Municipale | |
| M. Reynald DÄNZER | Municipal | |
| M. Pierre-Alain FAVROD | Municipal | |
| M. Roland MOOSER | Municipal | |

Ordre du jour :

| | | |
|----|--|------|
| 1 | Appel | p. 2 |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour | p. 2 |
| 3 | Présentation sur les espèces exotiques envahissantes | p. 2 |
| 4 | Démissions et assermentations | p. 3 |
| 5 | Procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 | p. 3 |
| 6 | Communications du Bureau | p. 3 |
| 7 | Communications de la Municipalité | p. 4 |
| 8 | Préavis no. 03-2023 du 11 septembre 2023, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 | p. 6 |
| | 8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion | p. 6 |
| | 8.2. Adoption du Préavis no. 03-2023 | p. 6 |
| 9 | Nomination d'un membre de la Commission d'urbanisme, suite à la démission de Mme Chantal CHRIST | p. 7 |
| 10 | Divers | p. 7 |



Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents pour la deuxième séance de l'année 2023.

M. le Président cède la parole à M. Kim KAUFFMANN, secrétaire du Conseil, pour l'appel.

1. Appel

- Présents : 26
- Excusés : 8
- Absents : 0

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des membres du Conseil se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER fonctionneront comme scrutatrices.

2. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Présentation sur les espèces exotiques envahissantes

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, à l'initiative de cette présentation sur les plantes néophytes envahissantes.

M. le Syndic présente M. Guy ROCHAT, biologiste responsable de la région Est à la division biodiversité et paysage de la DGE (Direction générale de l'environnement). La présentation et quelques liens sur les problématiques seront envoyés par courriel aux membres du Conseil.

M. le Syndic remercie l'intervenant et lance la valse des questions.

Question de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : qu'en est-il du processus d'élimination des thuyas et des laurelles annoncé récemment par la presse ?

Réponse de M. Guy ROCHAT : ces espèces doivent être éliminées vu qu'elles ne présentent aucun intérêt valorisant, voire parce qu'elles sont nuisibles et toxiques, en ce qui concerne les laurelles. Comme les laurelles, les arbres à papillons, les vinaigriers et les ailantes glanduleux, les thuyas sont des plantes envahissantes néfastes pour la biodiversité. Les privés sont encouragés à les remplacer par des espèces indigènes qui elles fournissent des abris à la faune locale.

Question de Mme Sandra FAVROD : est-ce à dire que l'on est tenu d'éliminer une haie de laurelles existante chez soi ?

Réponse de M. Guy ROCHAT : cela ne concerne que les nouvelles plantations. Pour les massifs en place, le propriétaire a l'obligation de s'assurer que les plantes ne produisent plus de fruits et qu'elles ne se propagent pas.

Question de Mme Aurélie ZIÖRJEN : est-ce que le bambou fait partie de l'interdiction de plantation ?

Réponse de M. Guy ROCHAT : oui, il y a une variété de bambou qui fait partie de l'inventaire des plantes invasives. Une liste sera établie par la DGE avec la mention précise des espèces de bambous interdites.

Question de Mme Laurence STETTLER : le souchet comestible prolifère dans les champs des agriculteurs. Auparavant, il existait quelques traitements qui sont interdits. Que peut-on faire ?



Réponse de M. Guy ROCHAT : n'étant pas encore sur la liste des plantes invasives, on estime probablement que le souchet ne pose pas encore assez de dommages aux cultures. L'unique solution est de ne pas laisser proliférer la plante, supprimer la floraison et l'arracher le plus possible.

M. le Syndic réitère ses remerciements. M. Guy ROCHAT remercie l'assemblée à son tour et prend congé.

Avant de poursuivre la séance et de céder la parole à M. le Président, M. le Syndic salue la présence, en qualité de visiteurs, de Mme Sophie PICCAND, secrétaire municipale, et de Mme Teresa CIMINO, adjointe de la secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants. Également présent comme visiteur, M. Christophe BOILLAT, journaliste de 24 Heures, qui suit les activités de la Commune de près, notamment concernant le bateau « Jess » au port du Vieux Rhône, et actuellement la brûlante problématique des gitans.

M. le Président remercie M. le Syndic pour l'organisation de la présentation et les compléments d'information.

4. Démissions et assermentations

Le Conseil a enregistré au total 5 démissions depuis le début de l'année. En effet, depuis les 3 démissions annoncées lors de la dernière séance du Conseil, 2 Conseillères ont quitté la Commune, à savoir Mmes Antoinette DAPPLES DÜNNER et Chantal CHRIST.

M. le Président procède à l'assermentation des suppléants suivants : MM. Pierre-André GIRARDIN, Julio NIETO et Francisco SALAZAR ABELLAN. M. Jacques JORDAN étant excusé ce soir, il sera assermenté lors de la séance du 8 décembre.

Une fois le cérémonial terminé, M. le Président félicite les Conseillers nouvellement assermentés et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Noville.

M. le Président informe que le contingent de suppléants au Conseil est à présent épuisé. En effet, 2 suppléants ont renoncé à rejoindre le Conseil pour raisons personnelles. Compte tenu de l'assermentation de M. Jacky JORDAN le 8 décembre prochain, le Conseil communal sera dorénavant composé de 34 membres et d'aucun suppléant.

Selon l'art. 108 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), un Conseil communal peut fonctionner avec jusqu'à 1/5 de ses sièges vacants. Le Conseil de Noville pourrait donc siéger avec un minimum de 28 membres.

Une élection complémentaire sera organisée en 2024. M. le Président a d'ores et déjà enregistré quelques candidatures spontanées. Il exhorte l'Assemblée à des efforts de recrutement de candidats au Conseil. Les volontaires peuvent contacter M. le Président directement.

5. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil du 15 juin 2023 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie le secrétaire pour la rédaction du document.

6. Communications du Bureau

- Fête nationale : M. le Président a eu l'honneur et le plaisir de prononcer l'allocution de la fête nationale du 1^{er} août à Crebelley. Il remercie la Municipalité et tous les organisateurs de la manifestation.
- Votations fédérales : 6 membres du Conseil ont œuvré comme scrutateurs lors du dépouillement des votations fédérales du 18 juin dernier. M. le Président remercie les participants pour le travail de qualité fourni.



- Élections fédérales : En vue des élections fédérales du 22 octobre prochain, 11 personnes seront affectées pour le dépouillement des résultats. Une séance préparatoire a permis la mise en place d'un dispositif adéquat pour mener à bien cette tâche.
- Présidents de Conseils du District : Le 17 octobre aura lieu à Villeneuve la rencontre des présidents de Conseils du District d'Aigle. Cette rencontre est organisée par le nouveau Préfet du District, M. Régis JOLY.
- Visite annuelle du Préfet : Le 22 novembre M. le Préfet Régis JOLY sera présent à Noville pour sa visite annuelle. Il est prévu qu'il vérifie les documents du Conseil Communal, de la Municipalité et de l'administration communale.
- Règlement du Conseil : Les travaux de révision du Règlement du Conseil seront prochainement interrompus jusqu'à nouvel ordre. En effet, avec l'actuelle révision de la Loi sur les Communes (LC), il n'est pas judicieux de poursuivre ce projet dans un contexte en mutation. Le travail fourni par le groupe de réflexion pourra être réutilisé lors de la reprise du projet, une fois la nouvelle LC entrée en vigueur.

7. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :**

Réfection de la route au Chemin des Bousses : avant le goudronnage final, une nouvelle canalisation d'eau potable a été posée avec toutefois un dépassement du budget de CHF 37'700.00 contre initialement CHF 20'000.00 prévus. En effet, il s'avère que la canalisation est plus longue et que deux bornes hydrantes ont dû être installées au lieu d'une seule, cela à la demande de l'ECA. Ces derniers ont toutefois octroyé une subvention de CHF 6'858.00 pour ces travaux complémentaires.

Forêts : la Commune de Noville est propriétaire d'une surface de forêt sur la Commune de Villeneuve. Il y a une desserte forestière de plus de 4 km de long qu'il faut entretenir (desserte Herniaulaz-La Braye). L'ensemble des forêts desservie par cette desserte est de 265 hectares. Ces forêts représentent une fonction importante de protection contre des dangers naturels tels qu'avalanches et glissements de terrain. Cette desserte permet l'accès à des machines d'entretien et des véhicules d'évacuation. Le devis estimatif des travaux de remise en état s'élève à CHF 460'000.00. La part de la charge financière pour la Commune de Noville est de CHF 16'560.00 après déduction d'une subvention de la DGE-Forêts. Les travaux seront effectués en deux étapes, entre 2024 et 2025.

Vigne : le 3 octobre, la vigne communale a été vendangée. Plus de 1500 kg de raisin ont été récoltés sous un soleil radieux. Le quota a été atteint et le raisin a sondé 76 degrés Oechsle. Il s'agit d'une excellente qualité qui promet un très bon millésime.

- **Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNOZ :**

Soirée cinéma : le 2 octobre a eu lieu une soirée cinéma avec la projection du film « Last Dance ». La soirée était réussie, mais la commission culturelle est déçue par la faible participation de la population avec 30 personnes présentes. Une réflexion est en cours pour évaluer du bien-fondé de ce type de manifestation.

Marchés gourmands : ils rencontrent un bon succès. En 2024, il est prévu d'organiser 4 marchés au lieu de 7.

Spectacle de Noël pour enfants : le spectacle pour enfants « Bientôt Noël » se tiendra le samedi 2 décembre au Battoir.



- **M. le Municipal Reynald DÄNZER :**

Rentrée scolaire 2023 : la Commune a la chance de pouvoir accueillir 2 classes, une 3P avec 18 élèves et une 4P avec 17 élèves. 50% des élèves proviennent de Noville.

UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) : sous la dénomination de « Griffon d'Or », elle est destinée aux écoliers de Noville, Chessel et Rennaz. La rentrée s'est bien déroulée avec les 24 places occupées. Toutes les informations de l'UAPE sont disponibles sous www.uape-noville.ch

Audit sur la gestion des déchets : la Commune a répondu à toutes les questions relatives à cet audit qui est maintenant terminé. Le rapport définitif sera disponible dans le 1^{er} trimestre 2024.

- **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Rénovation d'éclairages et de ventilation : des éclairages ont été et seront remplacés par la technologie LED, plus économique, au Collège, au Temple et au Battoir. Dans ce dernier bâtiment, ce sont l'ensemble des sources lumineuses qui ont été remplacées : sur la scène, à l'extérieur et sur les mâts. De plus, trois ventilateurs seront installés au plafond, afin de renvoyer l'air chaud vers le bas.

Location des salles communales : dès 2024, pour les salles du Battoir et du Cotterd, la location du weekend sera possible uniquement du vendredi dès 13h15 jusqu'au lundi à 8h30. Les conditions de location en semaine restent inchangées.

Réfection des dessertes agricoles : les travaux arrivent à terme. Il reste à terminer la réfection du Pont de la Grangette qui est soumise à des contraintes spéciales de la DGEO. Notamment avec des mesures spéciales à mettre en place en cas de crue soudaine dans le Grand Canal. A cause des conditions météo, ces travaux seront repoussés au printemps 2024.

Réfection de la route de la Porte du Scex : un grand nombre de fissures a été réparé sur cette route par l'injection de goudron et une couche d'enduit Colfibre.

Pont de la Californie : en vue des travaux, il faudra couper quelques buissons autour du pont et éradiquer un foyer de renouées du Japon. Ces mesures sont soumises à l'autorisation de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement). Si tout se déroule bien, les travaux pourront débuter au mois de novembre.

- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Carrières d'Arvel : des travaux ont lieu 24h/24h dans les carrières. Selon le directeur, M. Xavier PICHON, les travaux dureront encore un certain temps. Une visite sera organisée prochainement, notamment pour la COFIGE.

Grand Canal : le môle tribord du Grand Canal est fermé du 15 août au 31 octobre afin de créer des conditions favorables pour les oiseaux migrants avec des plages d'accueil.

Dossier des gitans : Noville est devenu le Lampedusa des gitans. Pour la troisième fois, la Commune se retrouve avec des gitans installés illicitement sur son territoire. La place pour les gens du voyage de Rennaz n'étant pas libre, ces manouches en provenance d'Aclens se sont rabattus le 26 septembre pour une installation sauvage sur deux parcelles privées de la Commune. Malgré une procédure d'expulsion rapidement mise en place entre propriétaires des parcelles, Préfecture, Commune et la Police cantonale, la situation ne se débloque pas. Le groupe engage une procédure d'opposition par l'intermédiaire d'un avocat lausannois pour « jouer la montre ». Afin de régler ces problématiques de gitans, M. le Syndic veut qu'une table ronde réunisse les municipalités de chaque commune vaudoise où ces gens se sont posés de manière illégale durant tout l'été, en vue d'un partage d'expérience. Il souhaite également qu'une conférence romande des chefs de départements concernés soit mise sur pied dans le cadre légal de l'accueil des gitans étrangers.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.



8. Préavis no. 03-2023, du 11 septembre 2023, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

L'endettement par habitant de CHF 5'965.00 reste important, mais se situe juste au-dessus de la moyenne des communes vaudoises (CHF 5'799.00), moyenne calculée hors Lausanne. Comme évoqué chaque année, il y a un décalage entre l'élaboration du budget en cours pour décembre 2023 et l'arrêté d'imposition 2024 qui doit être déposé à la Préfecture au 31 octobre 2023.

Un certain nombre de charges supplémentaires viendront grever les finances de la Commune : la hausse probable de la péréquation de la facture sociale, l'augmentation des frais scolaires et l'augmentation des frais énergétiques. On arrive par extrapolation à une augmentation de plus de CHF 80'000.00, malgré les mesures d'économie d'énergie évoquées par M. le Municipal Roland MOOSER.

Sur la base des éléments présentés dans le Préavis et malgré le processus budgétaire 2024 en cours, la Municipalité propose de maintenir l'arrêté d'imposition 2024 à 75%.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

8.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les membres du Conseil ont reçu par courriel.

La COFIGE suggère d'accepter les conclusions du Préavis no. 03-2023, du 11 septembre 2023, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, comme suit :

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté ;
- **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

8.2. Adoption du Préavis no. 03-2023

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 03-2023.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **préavis no. 03-2023 du 11 septembre 2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté ;
- **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 03-2023 est accepté à l'unanimité.



9. Nomination d'un membre de la Commission d'urbanisme, suite à la démission de Mme Chantal CHRIST

À la suite de la démission de Mme Chantal CHRIST, Mme Audrey RAVENSWAIJ, suppléante à la Commission d'urbanisme, devient membre. Un nouveau membre suppléant de la Commission doit être nommé.

Mme Margaux DÜNNER se porte candidate à la suppléance. Elle est élue par acclamation.

10. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers.

Remarque de Mme Laurence STETTLER : le nouvel éclairage LED de la scène dans la salle du Battoir est insuffisant. Les musiciens se plaignent de ne pas pouvoir lire leurs partitions.

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : l'éclairage LED sur scène est très différent, mais on peut l'ajuster avec Romande Energie en ajoutant une barre LED par exemple. Cela sera amélioré.

Information de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : concernant la réfection de la zone de but du terrain de football, un revêtement synthétique a été posé rapidement et semble satisfaire les usagers.

Question de M. le Président : il rapporte une question posée par M. Eric HOFMANN, citoyen de Noville. Il souhaite connaître la nature du soutien de la Commune de Noville à la manifestation présentée dans le tout-ménage « Avis à la population » du mois d'août, à savoir le « Meeting 4x4, Pick-Up Romandie ». Est-ce que les organisateurs ont reçu une contribution financière de la part de la Commune ?

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : la manifestation a été autorisée par la Commune, mais elle n'a pas octroyé de soutien financier aux organisateurs.

Il n'y a pas d'autres interventions.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et le travail accompli, et clôt la séance.

La séance est close à 21h43.

Yves PELLET
Président



Kim KAUFFMANN
Secrétaire

Dernière séance de 2023 :

Vendredi, 8 décembre 2023